

ALERTE

37 fédérations et associations nationales
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion coordonnées par l'Uniopss,
30 collectifs inter-associatifs locaux présents dans 14 régions.

Conférence de presse – 10 avril 2010

Nos aînés à l'épreuve de la paupérisation

À rebours des idées reçues, la situation socio-économique des personnes âgées ne s'améliore plus. Contrairement à la deuxième moitié des années 90, depuis 2000 les minima ne sont plus suffisants pour sortir les personnes âgées de la pauvreté. Et leur pauvreté risque de s'aggraver sous l'effet de la crise économique et en fonction des choix qui seront retenus par la future réforme des retraites.

Les associations membres d'ALERTE le constatent au quotidien sur le terrain : précarisation des personnes âgées de plus en plus nombreuses à se retrouver à la rue, problèmes d'insolvabilité (de la personne âgée et de sa famille) pour financer les coûts liés à l'hébergement en maison de retraite ou aux soins de santé, isolement de ces personnes lié à la complexité de l'accès à une prise en charge (en institution ou à domicile).

Interventions de :

1. Olivier BRÈS, Président d'ALERTE, *introduction*
2. Gilles DE LABARRE, Président de Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC), *Précarité de l'emploi et précarité de la retraite*
3. Eric YAPOUDJIAN, Directeur de programme à la Fondation de l'Armée du Salut, *Des établissements et une aide à domicile devenant inaccessibles*
4. Jean-François SERRES, Secrétaire Général des petits frères des Pauvres, *Précarisation des personnes âgées et mise à l'écart*

Contacts presse :

Nicolas DEROBERT, Fédération de l'Entraide Protestante : 01 48 74 53 84
Pierre-Baptiste CORDIER, Fondation de l'Armée du Salut : 01 43 62 25 27
Clémence DE MONPEZAT, les petits frères des Pauvres : 01 49 23 13 14
Jessica HOLC, Solidarités Nouvelles face au Chômage : 01 42 47 13 40
Anne DEGROUX, Uniopss : 01 53 36 35 06 / 07

ALERTE

**37 fédérations et associations nationales
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion coordonnées par l'Uniopss,
30 collectifs inter-associatifs locaux présents dans 14 régions.**

- 1994 :** l'aboutissement d'une longue mobilisation des associations de lutte contre l'exclusion regroupées autour de l'Uniopss depuis 1985 qui conduit 30 associations de solidarité à se voir attribuer par le Gouvernement le label « grande cause nationale » et à communiquer sous le logo ALERTE.
Depuis, d'autres associations ont rejoint ce groupe de départ.
- 1995 :** ALERTE diffuse un Pacte contre l'exclusion qui appelle à l'engagement de tous les acteurs de la société : citoyens, médias, entreprises, organismes sociaux, collectivités territoriales, État.
ALERTE obtient, le 29 mars, lors d'un débat organisé par le collectif à la Maison de la Radio avec Messieurs CHIRAC, JOSPIN et BALLADUR, l'engagement des trois candidats à l'élection présidentielle de faire adopter une loi d'orientation contre l'exclusion.
- 1997 :** un premier projet de loi d'orientation présenté par le Gouvernement JUPPE.
- 1998 :** un programme du Gouvernement JOSPIN sur trois ans et un deuxième projet de la loi qui sera votée puis promulguée le 28 juillet : loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.
- 1999 :** propositions et amendements au projet de loi sur la CMU.
- 2000 :** démarches auprès du Gouvernement français pour la mise en place, au niveau européen, de plans nationaux de lutte contre l'exclusion. Cette démarche est en relais avec celle d'EAPN auprès de la Commission européenne.
Le traité de Nice décide de mettre ces plans à l'ordre du jour à partir de 2001.
- Mai 2000 : une première évaluation de l'impact de la loi d'orientation de 1998 par ALERTE
- 2002 :**
- Novembre 2002 : deuxième bilan de la loi d'orientation de 1998 et propositions d'ALERTE aux Pouvoirs publics.
- 2003 :**
- Décembre 2003 : rencontre ALERTE avec le Premier Ministre Jean-Pierre RAFFARIN : instauration de la Conférence nationale de lutte contre l'exclusion.
- 2004-2005 :** propositions et amendements au projet de loi de cohésion sociale
- 26 mai 2005 : journée ALERTE -Uniopss - Partenaires sociaux au Conseil économique et social
Déclaration commune
Refondation d'ALERTE

7 décembre 2005 : appel solennel pour une politique du logement à la hauteur de la crise : texte cosigné et conférence de presse commune ALERTE, tous les syndicats représentatifs, toutes les associations de locataires et l'Union sociale pour l'habitat (USH).

2006 :

5 mai 2006 : rencontre ALERTE avec le Premier Ministre Dominique de VILLEPIN : décision d'expérimenter le droit au logement opposable et le contrat unique d'insertion

23 mai 2006 Journée de travail avec les partenaires sociaux sur les contrats aidés

14 décembre 2006 : ALERTE participe à la Conférence de Matignon sur l'emploi et les revenus avec les partenaires sociaux

2007 : propositions et amendements au projet de loi DALO (droit au logement opposable)

12 mars 2007 : ALERTE interpelle les candidats à l'élection présidentielle et commente leurs réponses. Publication d'un dossier spécial Présidentielles dans La Croix.

13 décembre 2007 : après un an de travail, ALERTE rend public avec les partenaires sociaux un document commun : « l'accès des personnes en situation de précarité à un emploi permettant de vivre dignement ». Ce document est versé comme contribution au Grenelle de l'insertion.

2008 :

1^{er} juillet 2008 : communiqué de presse appelant à une revalorisation des minima sociaux, et notamment du RMI.

22 septembre 2008 : communiqué de presse présentant la position d'ALERTE sur le RSA

28 novembre 2008 : conférence de presse pour attirer l'attention de l'opinion sur les premiers effets de la crise financière et économique sur les plus pauvres.

2008-2009 : Le groupe ALERTE-Partenaires sociaux travaille sur un nouveau thème : l'accompagnement social, l'accompagnement professionnel et leur articulation.

2009

16 février 2009 : A la veille du Sommet social entre le Gouvernement et les partenaires sociaux, alors que la crise économique s'aggravait, le collectif ALERTE a publié un communiqué de presse demandant aux négociateurs de prendre un plan de relance sociale.

- 20 février 2009 : Le collectif ALERTE a diffusé un communiqué de presse dénonçant la perquisition qui avait eu lieu dans la communauté Emmaüs de Marseille le 17 février à l'encontre de compagnons sans papiers. ALERTE a rappelé son attachement au principe intangible de l'accueil inconditionnel dans les structures d'hébergement d'urgence, inscrit dans la loi DALO.
- 27 mai 2009 : ALERTE donne, pour la deuxième fois, une conférence de presse pour alerter l'opinion sur les effets de la crise sur les pauvres.
- 17 octobre 2009 : A l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère, ALERTE a lancé avec les Partenaires sociaux un appel à une véritable mobilisation citoyenne contre la pauvreté et le chômage.

Le retour de la pauvreté au grand âge

On croyait avoir éloigné le spectre de la misère chez les personnes âgées. A la faveur de la baisse du niveau des retraites et de la montée de la dépendance, elle refait son apparition. Les gens seuls, souvent des femmes, issus de milieux populaires ou immigrés, sont aux premières loges.

Jusqu'ici, tout allait bien. D'année en année, la situation financière des personnes âgées s'améliorait, leur permettant de rattraper leur retard par rapport aux actifs. « *Depuis 1975, explique Henry Noguès, professeur en économie, nous sommes passés d'un taux de pauvreté (1) de plus de 30% chez les personnes de 60 ans et plus, dont les deux tiers de veuves, à un taux de 8 à 9%* ». Chez les plus de 75 ans, l'amélioration est plus spectaculaire, puisque le taux de pauvreté a été divisé par cinq, comme le note une étude de l'INSEE sur la période 1975/2000. Toujours sur cette période, l'écart de revenu entre la moyenne des ménages français et ceux de plus de 65 ans s'est réduit, passant de 11% à 7% (ce différentiel ne tient pas compte du patrimoine).

Ce vrai progrès a plusieurs explications. D'abord, le niveau des pensions s'est beaucoup amélioré, en raison de la montée en puissance des retraites complémentaires et du départ en retraite de personnes qui avaient profité à plein de la période faste des Trente Glorieuses. D'autre part, pour les femmes, le taux d'activité a fortement progressé. Arrivées à la retraite, elles bénéficient beaucoup plus qu'avant d'une pension, même si elle n'est pas toujours à taux plein. Cette évolution positive se retrouve dans la décrue du nombre d'allocataires du minimum vieillesse (2). Comme le relève Nathalie Augris, pour une étude de la DREES (Ministère des affaires sociales), « *depuis 1960, le nombre de titulaires de l'Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV) a été divisé par quatre, passant de 2 470 000 à 599 000 fin 2006* ».

Depuis quelques années, pourtant, la tendance semble s'inverser : la pauvreté gagne de nouveaux fragments de la population sénior. « *Le rattrapage du niveau de vie moyen des actifs par les retraités s'est interrompu depuis la fin des années 90, note l'Observatoire national de l'exclusion dans son rapport 2006-2007, et le taux de pauvreté des personnes âgées seules a augmenté.* » Comme souvent, les associations de solidarité sont les témoins privilégiés de cette dégradation. Dans son rapport 2008, le Secours catholique note un vieillissement du public accueilli. En dix ans, la proportion de personnes suivies âgées de 50 à 59 ans est passée de 6,8% à 8,4%, celle de 60 à 69 ans de 2 à 2,6%.

Des restes à vivre de plus en plus maigres

De leur côté, les petits frères des Pauvres constatent, suite à une enquête interne, une dégradation de la situation sur 5 ans. « *Les bénéficiaires de minima sociaux et de petites retraites se retrouvent avec des restes-à-vivre de plus en plus maigres* », note le secrétaire général, Jean-François Serres. Le fonds d'aide exceptionnelle mis en place en 2009, pour faire face aux conséquences de la crise, est sollicité incessamment pour des dépenses qui relèvent plus de l'ordinaire que de l'accidentel. Jean-François Serres note « *deux âges fragiles* » : « *Entre 50 et 65 ans, des personnes arrivent à la retraite sans capital et sans avoir mis d'argent de côté, tout en ne bénéficiant pas de l'Aspa (2) car elles n'ont pas 65 ans. A partir de 80 ans, surviennent souvent les pertes du conjoint et de la mobilité. Les anciens se replient chez eux et sollicitent beaucoup moins l'aide de l'entourage.* » Il observe aussi une dégradation depuis 2 ou 3 ans de la santé physique des personnes accompagnées. En cause, la réduction du nombre de jours d'hospitalisation et le renoncement à certains soins, en raison notamment de l'impossibilité pour certains de payer une mutuelle.

La question de la pauvreté est complexe, car elle ne se résume pas à de simples critères financiers. Selon Marie-Eve Joël, professeur à Paris-Dauphine, spécialiste en économie du vieillissement, « *la France n'est pas au clair sur les inégalités de situation des personnes âgées.* » Pour connaître leur vécu, il faudrait combiner quatre facteurs : le parcours professionnel (qui détermine le niveau des retraites), l'état de santé et des incapacités, le patrimoine, l'environnement familial et le voisinage. Or, note-t-elle, si « *on connaît bien les inégalités de revenus et le niveau de dépendance grâce à l'Apa, on dispose de peu d'informations sur l'état du patrimoine et les réseaux de solidarité des personnes âgées.* » La question de la pauvreté des séniors comporte de sérieuses zones d'ombre.

Les femmes âgées et isolées, public à risque

Première variable, le niveau des retraites. Les conséquences des diverses réformes (1993, 2003) commencent à se faire sentir. Le tassement du niveau des pensions est lié à deux dispositions techniques : le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années - et non sur dix comme précédemment ; l'indexation sur la hausse des prix et non sur celle des salaires. Sur le second point, le Conseil d'orientation des retraites note : « *Bien que limitée à cinq ans en 1993, la référence à l'inflation a été prolongée jusqu'en 2003, puis généralisée par la loi de 2003.* » (3) Désormais, les retraites ne sont plus indexées sur la hausse de la richesse nationale. « *Ces réformes ont eu des conséquences lourdes pour les femmes dont la carrière a été souvent hachée par les grossesses et l'éducation des enfants, qui les a conduit à travailler à mi-temps* », souligne Henry Noguès. Pas étonnant que la pauvreté frappe davantage les femmes âgées, surtout lorsque le conjoint décède. Les bénéficiaires de l'Aspa (qui n'atteint pas le seuil de pauvreté) sont à 60% des femmes et à 70% des personnes isolées. Les pensions de réversion insuffisamment revalorisées (le taux est légèrement au-dessus de 50%) n'assurent pas un niveau de vie correct.

La situation est préoccupante en particulier en milieu rural pour les veuves d'agriculteurs, qui ont très peu cotisé et dont les retraites de réversion sont réduites. Dans une étude sur le milieu rural (4), l'Igas relève ainsi « *un nombre [élevé] de cas de grande pauvreté chez des personnes très âgées découvert lors des visites effectuées pour la mise en place de l'Apa.* » L'Igas remarque que « *le coût d'une maison de retraite conduit les personnes âgées à rester chez elles, quelquefois au-delà du raisonnable.* » En clair, ces personnes sont souvent dans une situation d'insécurité, en raison de leur manque de ressources.

Cette situation de paupérisation d'une fraction des retraités devrait s'amplifier dans les prochaines années, avec l'arrivée à la retraite de salariés ayant connu de longues périodes de chômage. Dans ce contexte, les personnes âgées ont tout intérêt à disposer d'un patrimoine. Etre propriétaire de son appartement ou de sa maison est à cet égard déterminant. Sur un plan statistique, les personnes âgées sont celles dont l'effort pour le logement est le plus faible : 4,5 % de leurs revenus (chiffres 2002) contre 15%, par exemple, pour les 30-44 ans. Mais ce chiffre bas cache de profondes inégalités sociales. Une enquête du Credoc en 2007 révèle ainsi que parmi les titulaires de hauts revenus (20% de la population), sept sur dix sont propriétaires, alors que la proportion n'est que d'un sur trois parmi les bas revenus (20%). Donc, les personnes qui arrivent en retraite avec de faibles ressources sont aussi celles qui doivent le plus souvent payer un loyer (qui a fortement grimpé ces dernières années).

La dépendance, facteur de fragilité financière

Dans son rapport 2009, la Fondation Abbé-Pierre tord le cou aux idées reçues selon lesquelles les anciens ne connaîtraient pas de problème de logement. Des personnes parfois très âgées se retrouvent à la rue et d'autres, aux très faibles revenus, sont incapables d'assumer des hausses de loyer et menacées d'expulsion.

Autre catégorie très exposée à la pauvreté, les vieux immigrés. Dans les foyers, note Rémi Gallou (5), la proportion de retraités et d'inactifs est passée, en 10 ans, de 34% à 57% (sur une population de 93.000 résidents en 2005). Ecartelés entre leur pays d'origine où ils ne peuvent plus vivre et leur pays d'adoption où ils ont pris racine, ils survivent souvent avec des retraites de misère dont une bonne part sert à nourrir leur famille restée « au pays ». Ils cumulent les facteurs qui traduisent un état de pauvreté : faibles revenus, patrimoine inexistant, isolement affectif et social, vieillissement plus précoce (lié à la pénibilité des travaux). Conclusion du chercheur : « *La question du retour au pays a occulté les modalités d'un vieillissement digne en France.* »

Qu'en est-il, par ailleurs, des solidarités entre générations ? Pour la première fois, les personnes âgées disposent, en moyenne, de revenus supérieurs à ceux des générations précédentes (à l'exception des cinquantenaires). Ainsi, en 2006, une personne de 40 à 44 ans disposait d'un revenu moyen de 1680 €, contre 2006 € pour une personne de 65 à 69 ans. De nombreux seniors aident concrètement leurs enfants ou petits-enfants à faire face aux aléas. Ces derniers, fragilisés par la crise pourront-ils, à leur tour, aider leur ascendant à financer le séjour en Ehpad ? « *Certaines personnes refusent une entrée en établissement pour ne pas engager financièrement leurs descendants, du fait de l'obligation alimentaire* », note la Fondation Abbé-Pierre.

A côté des inégalités de revenus et de patrimoine, la question de l'état de santé est, sans doute, la plus discriminante. Elle renforce les disparités observées : les dépendances concernent davantage les femmes (plus souvent seules et moins riches que les hommes) et les catégories populaires (les paysans et ouvriers auraient deux fois « plus de chances » d'en développer). Si la perte d'autonomie est liée essentiellement au critère d'âge, sa fréquence et la capacité des personnes à la prendre en charge sont inégalement répartis. Dans un rapport du CES, en 2009, Monique Boutrand écrit, après avoir noté l'amélioration des revenus des personnes âgées : « *D'autres facteurs comme le poids des charges de santé et de dépendance devraient intervenir dans le calcul du niveau de vie réel des retraités.* »

La bonne santé financière de nombre de personnes âgées masque une grande fragilité face au risque de dépendance. Actuellement, les études font défaut pour mesurer les conséquences de celui-ci sur les revenus des personnes touchées. Cependant, en l'absence de création du 5^{ème} risque, de nombreuses personnes, même vivant bien au-dessus du seuil de pauvreté, sont à la merci de cette épée de Damoclès. « Vers 75 ans, explique Mme Joël, on entre dans la problématique de la dépendance. Pour être bien abordée, celle-ci suppose des atouts en matière de réseau, familial et de capital. Le troisième tiers de notre vie est en fait fort conditionné par ce que furent les deux précédents tiers. » Réduire les inégalités au long de la vie est une condition pour endiguer la pauvreté au troisième ou quatrième âge.

Noël Bouttier

- 1) Une personne est considérée comme pauvre lorsque ses ressources sont inférieures à 60% du revenu médian.
- 2) Depuis 2007, les diverses allocations du minimum vieillesse ont été remplacées par l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa).
- 3) « Evolution de la pauvreté des personnes âgées et minimum vieillesse » (janvier 2009)
- 4) « *Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural* » (septembre 2009)
- 5) Rapport « *Vieillir loin de ses racines* » publié par la CNAV (mars 2009)

ALERTE

Conférence de presse : Nos aînés à l'épreuve de la paupérisation.

14 avril 2010.

Introduction par Olivier BRES,
Secrétaire général de la Fédération de l'Entraide Protestante,
Président du Collectif ALERTE

Le collectif ALERTE a décidé, depuis le début de la crise, de faire le point régulièrement sur les effets de la crise sur les plus pauvres.

Aujourd'hui, il a décidé de mettre le focus sur les personnes âgées.

Pourquoi ?

D'abord parce que les associations caritatives et humanitaires constatent **une augmentation significative de la présence des personnes âgées** dans leurs lieux d'accueil, de demandes d'aide financières, alimentaires, médicales...

Mais aussi parce que **la perspective de la réforme des régimes de retraite** pose des questions sur le devenir des ressources dont vont bénéficier les personnes âgées dans les années à venir. Et notamment celles qui ont vécu des périodes sans emploi, depuis plus de 30 ans que la France connaît un taux de chômage élevé.

Le récent rapport de l'ONPES note une « interruption dans le mouvement de baisse de la pauvreté des personnes âgées » et le fait que le minimum vieillesse reste inférieur au seuil de pauvreté pour une personne seule. Mais il indique surtout que « les inquiétudes relatives à la pauvreté des personnes âgées s'expriment essentiellement pour l'avenir ».

Nous allons donc vous proposer trois approches du présent et de l'avenir :

Avec Gilles DE LA BARRE, président de Solidarités Nouvelles Face au Chômage, des questions sur *Précarité de l'emploi et précarité de la retraite*.

Avec Eric YAPOUDJIAN, Directeur de programme à la Fondation de l'Armée du Salut, *Des établissements et une aide à domicile devenant inaccessibles*.

Avec Jean-François SERRES, Secrétaire général des petits frères des Pauvres, *Précarisation des personnes âgées et mise à l'écart*.

Aussi, nous portons ensemble des revendications précises ?

- D'abord celle d'**un relèvement des minima sociaux** qui permette réellement aux personnes en situation de pauvreté – dont les personnes âgées - de vivre décemment. Ce relèvement doit tenir compte de l'augmentation des dépenses contraintes (logement, fluides..) qui pèsent fortement sur les plus pauvres, et leur laissent un « reste à vivre » souvent insuffisant.

- Ensuite celle d'**une attention à la situation des plus pauvres, des personnes éloignées de l'emploi, dans les projets de réforme des retraites**. Si nous constatons que les partenaires sociaux et le gouvernement les oublient, nous leur rappellerons les exigences d'une solidarité qui doit prendre en compte toutes les catégories de population.

- Enfin, dans une période de difficultés financières de l'Etat et des collectivités territoriales, nous voulons affirmer **la nécessité d'offrir à nos aînés des conditions d'accompagnement et de prise en charge vraiment accessibles à tous**. La vieillesse doit pouvoir se passer dans la dignité des conditions de vie.

La prise en compte de ces revendications matérielles sera le signe d'un engagement de toute la société. Un engagement déjà vécu par les associations qui luttent ensemble contre l'isolement et la solitude des personnes âgées.

Conférence de presse collectif Alerte – jeudi 14 avril 2010

**SOLIDARITES NOUVELLES FACE AU CHOMAGE (SNC)
Intervention de Gilles de LABARRE, Président de SNC.**

Retraites, pauvretés de demain ?

L'avenir du système de retraites est à l'ordre du jour et paraît préoccupant, même par référence à une carrière classique de travail continu à temps complet. Or, la période récente a vu une fréquence accrue de différents aléas qui ont affecté les carrières : chômage, temps partiel, formes variées de travail précaire, etc... La situation des personnes concernées (un peu moins de 10%, mais en progression) sera encore plus difficile.

Du fait de son travail depuis 25 ans auprès des demandeurs d'emploi sans emploi ou en sous emploi, Solidarités Nouvelles face au Chômage **veille à ce que leurs réalités ne soient pas oubliées** dans les thèmes abordés par le dialogue social.

Aujourd'hui, alors que s'annonce une nouvelle étape dans le débat sur la réforme des retraites, nous voulons rappeler les difficultés que risquent de connaître ceux qui ne sont pas en mesure de se constituer des droits parce qu'ils subissent d'une façon ou d'une autre les effets de la pénurie d'emploi.

I) Le cadre d'intervention de Solidarités Nouvelles face au Chômage :

Depuis 25 ans, SNC propose un accompagnement auprès des demandeurs d'emploi sans emploi ou en sous emploi.

Ce combat est mené sur la base d'une conviction simple : **même si l'emploi ne règle pas tout, le chômage, lui dérègle tout...**y compris la constitution des droits à la retraite. Des mesures ont été prises dans le passé pour dissocier l'acquisition de droits de l'exercice d'un travail rémunéré. En particulier, les périodes de chômage indemnisé par Pôle emploi permettent de valider des trimestres (mais évidemment sans report au compte de salaire) tandis qu'un gain de 200 heures de Smic suffit pour valider un trimestre.

Elles s'avèrent toutefois insuffisantes alors que les durées de chômage s'allongent, comme les délais d'accès au premier emploi.

En effet, comme le souligne le dernier rapport 2009 – 2010 de l'ONPES, **l'emploi est en effet le meilleur rempart contre la pauvreté**, même si l'emploi est de moins en moins protecteur.

C'est donc le lien emploi / retraite qui est le cœur du problème : de la capacité collective à intégrer ce lien dans le dialogue social, dépendra notre capacité à faire baisser la pauvreté dans notre pays.

En effet, nous avons une obligation de réussir la politique de l'emploi si l'on veut réussir une politique équitable de retraite : l'un ne va pas sans l'autre.

Au sein de SNC, c'est ce que nous efforçons de faire et cela de deux manières :

- accompagner les chômeurs dans le retour à l'emploi par le biais de binômes d'accompagnateurs bénévoles qui décident de consacrer un peu de leur temps avec un demandeur d'emploi
- créer des emplois par le biais d'emplois de développement (pour des personnes qui ne peuvent pas immédiatement trouver un emploi dans le secteur marchand).

2) un contexte externe qui remet en cause le paradigme des précédentes réformes

Deux éléments fondamentaux obligent à "repenser" (réformer ?) la réforme :

- les données / scénarios du Conseil d'Orientation pour les Retraites sur lesquels étaient basées les dernières réformes des retraites sont aujourd'hui caduques, que ce soit la prévision du taux de chômage (prévu à 4,5 % !) ou que ce soit encore l'augmentation progressive des durées de cotisation,
- une accélération fantastique de la problématique : ce qui était attendu pour 2050, doit en réalité être réglée pour 2020 ! L'augmentation des durées des cotisations, qui était une des solutions du problème et qui en principe la solution optimale, parce que c'est ce qui permet à la fois de ne pas augmenter les cotisations et de ne pas baisser le niveau des retraites, ne va plus suffire. On va donc être obligés, soit de baisser les pensions (très difficile), soit de trouver des recettes (c'est la piste qui semble se dessiner).

3) SNC souhaite alerter les pouvoirs publics sur la situation de personnes avec "alés de carrière", car si rien n'est fait pour elles, la question sera : la retraite, pauvreté de demain ?

- **les jeunes** dont le taux de chômage raccourcit d'autant leur durée de vie active et leur droit à la retraite. En effet, sur une année, près de 15% des jeunes sortis de formation initiale sont au chômage au bout de trois ans, souvent non indemnisés, ce qui raccourcit d'autant leur durée de vie active et leur droit à la retraite. Il faut ajouter la problématique des stages parfois non générateurs de droits à la retraite,
- **les personnes en sous emploi** travaillant moins de 800 h dans l'année (soit 700 000 personnes selon l'INSEE), seuil pour la validation de quatre trimestres (ou 200 h pour validation d'un trimestre),
- **les titulaires du RSA « socle »** qui ne valide pas de trimestres, soit près de 1,2 millions de personnes au 31 décembre 2009,
- **les demandeurs d'emploi en fin de droits** depuis plus d'un an et non titulaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS),
- **les femmes** qui disposent d'une pension plus faible que les hommes (même après impact de la réversion) et qui ont des cotisations lorsqu'elles sont employées plus faibles compte tenu de carrière plus aléatoire, plus courte, voire incomplète (temps partiel, écart de rémunérations...). Ainsi, les femmes liquident leurs pensions plus tard que les hommes, ce qui en période de chômage, les expose à des fins de carrière difficiles,
- **le personnel contractuel de la fonction publique** pour des établissements n'adhérant pas au régime d'assurance chômage où la constitution des droits à la retraite en fin du CDD n'est pas automatiquement assurée,
- quant aux "**seniors**", il faut reconnaître que les pouvoirs publics ont plutôt été actifs dans leur politique en direction des seniors : report de l'âge de 70 à partir duquel les mises à la retraite d'office sont permises, suppression des dispenses de recherche d'emploi, imposition d'une taxe aux

entreprises qui ne passent pas un accord pour l'emploi des séniors...Mais là encore, il existe une grosse inégalité dans le taux d'emploi des plus de 55 ans (un des plus faibles d'Europe).

- il est anormal que **le minimum vieillesse**, contrairement au RSA, soit traité comme une allocation différentielle, en sorte que les bénéficiaires du minimum vieillesse qui travaillent se voient reprendre exactement ce qu'ils gagnent.

Il s'agit dans la future négociation de ne pas oublier de traiter ces situations.

4) quelques pistes de réflexion pour une action combinée emploi / retraite

- universalisation du régime d'assurance chômage,

- développement des contrats d'alternance pour les jeunes, constitutifs de droits,

- modification de la logique de constitution de droits, comme on l'a fait pour l'allocation vieillesse des parents au foyer (AVPF), où ce n'est plus le temps travaillé qui crée les droits mais l'appartenance à une population donnée. Pourquoi ne pas appliquer ce principe aux personnes en sous emploi, travaillant moins de 800 heures par an, ou aux personnes au RSA « socle », ou aux personnes en fin de droits et non titulaires de l'ASS ?

- alignement de la situation des personnes au minimum vieillesse sur le régime des bénéficiaires du RSA, ce qui permettrait à ces personnes de compléter les revenus par un mécanisme d'intéressement (soit sous la formule RSA stricto sensu, soit sous la forme du cumul intégral).

Contact : Solidarités Nouvelles face au Chômage

Jessica Holc - jessica.holc@snc.asso.fr – 01 42 47 13 40 – www.snc.asso.fr

Depuis 1985, l'association Solidarités Nouvelles face au Chômage a accompagné plus de 20 000 demandeurs d'emploi et financé, grâce à son réseau de donateurs, plus de 1 500 emplois solidaires dans des centaines d'associations partenaires. Aujourd'hui, plus de mille bénévoles sont engagés aux côtés des demandeurs d'emploi pour leur apporter écoute, chaleur humaine et soutien méthodologique.



Support à la conférence de presse Alerte

Eric Yapoudjian

Directeur de programmes « Soins Dépendance Jeunesse »

Fondation de l'Armée du Salut

14 avril 2010

TM Des constats :

- **Allongement de l'espérance de vie**, augmentations du nombre de personnes âgées dépendantes : de plus en plus de personnes à charge, de moins en moins de personnes pour les accompagner : défi des années à venir. Selon les données de l'INSEE, en 2040, 1 200 000 personnes seront dépendantes contre 800 000 actuellement. Sur la population classée « personnes âgées », il est 75% qui ne pose pas de problèmes particuliers sachant qu'ils sont soit à domicile soit pris en charge au sein d'un EPHAD.
- **Difficultés liées au coût** : le coût d'une prise en charge en établissement médicalisé (55€/ jour) nécessite d'avoir quelques revenus. A Tonneins, 8% seulement des résidents perçoivent une retraite suffisante permettant de couvrir l'intégralité de la facture de leur séjour. Une aide peut être apportée par le Conseil Général.
- **Une évolution vers le secteur sanitaire** : L'évolution des Ehpads vers le soin, et notamment l'évolution du public : les Ehpads s'adressent de plus en plus à des publics en situation de très grande dépendance (GIR1/2), d'où l'évolution des prestations vers le soin. Les formes d'aides plus souples type aide à domicile, accueil temporaire, garde de nuit, sont à développer.

TM Isolement

- **Isolement** : La pauvreté ne s'entend pas qu'en termes de richesses. La pauvreté sociale, relationnelle, l'isolement sont autant de dimensions à laquelle le secteur associatif se doit d'être particulièrement attentif. 24% des personnes âgées en France ne nécessitent pas de médicalisation mais ont des problématiques liées à l'isolement, la solitude, une grande précarité : ces personnes font appel à un autre type de prise en charge que les Ehpads.
- **Innovations** : Devant ces situations le secteur associatif à but non lucratif a un véritable rôle à jouer dans la recherche de solutions innovantes.
 - o **Aide à domicile** : Parmi ces dernières, il y a un véritable intérêt à développer tout le domaine de l'aide à domicile dans une dynamique d'un service rattaché aux EHPAD, suivant une logique de plateforme de services pour répondre à la diversité des besoins des personnes âgées dépendantes.
 - o **Aide aux aidants** : Les familles, l'entourage des personnes âgées sont souvent extrêmement sollicités lors du vieillissement de leur proche : Développer l'aide aux aidants en venant en soutien comme au travers d'accueil de jour, de soulagement des proches qui s'occupent habituellement de la personne âgée mais connaît un empêchement (accompagnement pendant les WE, présence de nuit...).
- **Plateformes de services** : Notre volonté est d'aller vers une articulation entre l'Ehpads, son accueil de jour et l'aide à domicile sollicitée par les personnes âgées.

TM Publics spécifiques

- **Alzheimer** : Le nombre croissant de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou autres maladies apparentées sont autant d'enjeux pour l'avenir. Développement de solutions permettant à la personne de rester chez elle lorsqu'elle souffre de la maladie d'Alzheimer (accueils de jour, aide à domicile).
- **Des publics spécifiques** : Constat à l'Armée du salut de publics âgés marginaux, en situation de grande pauvreté, immigrés,... Les Ehpads ne sont pas des lieux de vie adaptés à des personnes marginalisées, l'adaptation est très difficile. Certaines personnes ont vécu toute leur vie dans la



précarité ou y ont été confrontées au moment de la retraite ; quelle existence peuvent-elles mener lorsqu'elles sont confrontées aux problématiques de la dépendance ?

- **Soupe de nuit** : l'Armée du salut fait un constat : des personnes âgées se mêlent aux SDF lors de la distribution de soupe de nuit : retraités pauvres. Il ne s'agit pas de situations ponctuelles, passagères, mais durables, ces personnes n'ont pas de revenus qui leur permettent d'accéder, pour leur retraite, à une vie décente.
- **Expérimentations** : Encourager les actions expérimentales en directions de publics spécifiques : marginaux, personnes pauvres, immigrées, vieux garçons à partir de 50ans.
 - o Proposer des solutions adaptées, des lieux de vie plus souples, des petites unités. Il est important de préserver une mixité sociale et donc de ne pas créer des ghettos mais d'ouvrir les structures existantes : plateformes de services qui offrent notamment des petites unités pour les publics marginalisés (Création de ponts CHRS/Ehpad).
 - o Recherche de solutions alternatives moins coûteuse tout en respectant pleinement la personne dans son intégrité.

. Valeurs associatives

- **Garantir à chacun une vie digne** : L'égal accès aux soins pour tous les citoyens de notre pays est aujourd'hui remis en cause. Nous souhaitons maintenir et développer la qualité des soins pour les personnes âgées, quelque soit leur situation. La Fondation de l'Armée du Salut vient en aide, grâce à ses donateurs, aux personnes résidentes dans ses établissements, pour combler l'éventuelle impossibilité de financer leurs frais d'hébergement.
- **Professionalisme** : L'établissement s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires qui associent professionnalisme et chaleur humaine. Il accueille les personnes âgées de manière inconditionnelle, en favorisant la mixité sociale. Cette mixité est l'un des atouts des établissements ; elle contribue à la richesse des relations entre tous.
- **Diversité** : Les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes ne correspondent plus à la seule réponse à donner en termes d'accompagnement de nos aînés. L'admission en résidence ne doit pas être la seule solution pour accompagner la dépendance.
- **Respect** : Notre responsabilité en tant que professionnels est d'assurer un accompagnement dans le respect de la personne, valeur incontournable de nos pratiques. S'il n'y a pas de respect de l'être humain, toutes les valeurs qui l'accompagnent, écoute, dignité... n'ont pas de sens.

TM Enjeux

- **Economiques** : Notre société vieillie et l'espérance de vie s'allonge, d'ici 2015, 400 000 emplois¹ doivent être créés pour l'aide aux aînés. Les difficultés actuelles du secteur de l'aide à domicile doivent nous alerter.
- **Responsabilité** : Le secteur associatif a une responsabilité, un rôle primordial d'alerte, de sensibilisation de la population sur la paupérisation économique et sociale des personnes âgées.

¹ Centre d'analyse stratégique. *Les métiers en 2015*. Rapport du groupe « Prospective des métiers et qualifications », n°6, 2007, p52.

Conférence de presse du Collectif ALERTE du 14 avril 2010

Précarisation des personnes âgées et mise à l'écart

Les petits frères des Pauvres sont alertés et témoignent de la dégradation des conditions de vie des personnes âgées les plus pauvres.

C'est grâce à une veille avancée des acteurs témoins des situations que nous pouvons livrer une observation d'ampleur suffisante pour constituer une alerte :

- ³ **Nos partenaires nous signalent de plus en plus de personnes âgées isolées, pauvres** rencontrées dans les maraudes, les hébergements d'urgence, les centres d'action sociale municipaux, les aides alimentaires, les Ehpad, par les voisinages... Ce que confirment leurs rapports (Secours Catholique, Fondation Abbé Pierre...).
- ³ Nous avons sollicité **nos équipes** afin qu'elles qualifient les évolutions qu'elles constatent depuis 5 ans en comparant les situations des personnes que nous accompagnons il y a 5 ans de celles des personnes qui entrent aujourd'hui dans l'accompagnement petits frères des Pauvres.
Près de 2000 bénévoles des petits frères des Pauvres se sont exprimés au cours du dernier trimestre 2009 et **ont mis en évidence ce qui, de leur expérience, leur apparaissait comme des évolutions majeures dans la situation vécue par les personnes** (soit une analyse d'environ 3500 situations).
Leurs analyses confirment et précisent des points mis en évidence par l'étude sur l'isolement mené par un collectif de 11 grands réseaux associatifs (5000 personnes interrogées) en 2004.
- ³ **Nos actions nous confrontent à des situations alarmantes, dans les zones de marginalisations.** Nous avons alerté sur ces situations liées au logement en 2008 dans le cadre du rapport mal logement de la Fondation Abbé Pierre qui a axé son étude sur les situations préoccupantes des personnes âgées vivant des processus résidentiels descendants, jusqu'à vivre dans des taudis...
- ³ **Les aides financières exceptionnelles des petits frères des Pauvres** attribuées ponctuellement une fois que les aides légales et extra légales aient été mobilisées pour l'aide alimentaire, au paiement d'un hébergement, aux transports, au maintien dans un logement, aux frais de santé, aux déplacements, loisirs... (720 000 Euros par an) sont aujourd'hui en question, elles **se transforment en « allocations supplétives »**, indispensables chaque mois pour certaines personnes.

La situation des personnes âgées pauvres se dégrade

La couverture de la population pauvre s'amenuise au fil du temps, le reste pour vivre des personnes âgées pauvres ne suffit plus à faire face aux dépenses de première nécessité...

- 3 Les dépenses courantes ont augmenté pour :
 - o **le logement**, la revalorisation limitée des allocations par rapport à la hausse des loyers a contribué à un fort accroissement du taux d'effort des ménages modestes, notamment dans le parc privé.
 - o **la santé**, avec l'alourdissement du reste à charge pour les assurés sociaux (baisse des remboursements, hausse des cotisations, déremboursement de certains médicaments, médecine ambulatoire...), les mutuelles coûtent cher (environ 10% de l'ASPA) et les personnes ne savent pas toujours mobiliser les aides pour pouvoir la payer (le dispositif reste complexe),
 - o **l'énergie**, avec les hausses rapides du prix du fuel, de l'électricité, au 1^{er} avril de 10 % du prix du gaz !!
 - o **les produits de première nécessité**, de consommation de base,
- 3 Les minima sociaux n'ont pas suivi l'évolution du seuil de pauvreté :
 - o **L'ASPA** (allocation spécifique personnes âgées) **reste sous le seuil de pauvreté** :
Le rattrapage mis en place par le gouvernement de + 25 % par an pour les personnes isolées (seules) va dans le bon sens (entre 2007 et 2012 soit 4,2 %/an, ce qui a été fait en 2008, 2009 et 2010) mais
 - o **Le minimum contributif (MICO), même majoré, reste sous le seuil de pauvreté.**
- 3 Les mesures d'aides sont complexes, leur évolution est rapide et constante. Même quand les situations particulières sont prévues et que les exceptions et les aides extra légales existent, **la complexité administrative rend l'accès aux aides difficiles voire impossible sans le soutien d'une tierce personne.**

La pauvreté renforce les processus d'isolement des personnes âgées et leur isolement renforce leur pauvreté...

La pauvreté et l'isolement combinés entraînent les personnes dans une spirale descendante : le processus s'emballé.

Nous constatons aujourd'hui que deux tranches d'âge sont particulièrement vulnérables, fragiles au décrochage :

- 3 **Les 50 65 ans, entrent par la pauvreté dans l'isolement.**
Ces personnes qui arrivent à quelques années de l'âge de la retraite sans avoir bénéficié de l'enrichissement des trente glorieuses. Elles ont connu durant leur vie professionnelle plus de précarité dans l'emploi, ne sont pas propriétaires de leur logement, n'ont ni capital personnel, ni retraite suffisante et n'auront pas la possibilité de travailler à nouveau, davantage ou plus longtemps. **La période de précarité dans laquelle elles entrent avant d'accéder à leurs droits de retraite les**

entraîne dans un parcours descendant. Il suffit d'une séparation, d'un dernier accident de la vie pour qu'elles basculent dans l'isolement et un abandon critique.

3 Les 75 85 ans, entrent par l'isolement dans la pauvreté.

Elles doivent faire face parfois aux pertes de mobilité et d'autonomie et à des maladies invalidantes ou dégénératives, à la perte du conjoint. Pour les personnes les plus âgées en perte d'autonomie : les déplacements deviennent difficiles et donc coûteux si l'entourage ne peut pas les prendre en charge. Ces personnes deviennent « invisibles », se replient sur elles mêmes. **De nombreuses personnes âgées pauvres vivent un processus de repli sur soi qui les plonge dans la solitude. Elles y perdent peu à peu la relation à l'autre, l'accès aux aides et services, à leurs droits et finissent par vivre dans des conditions indignes.**

3 A cela se rajoute un processus de mise à l'écart sociétale qui enferme les personnes âgées pauvres dans un double isolement, celui du repli sur soi et celui d'une « assignation à résidence » dans des lieux de regroupement ou d'enfermement dans lesquels elles sont contraintes de vivre, dans les zones urbaines sensibles, les foyers de vieux migrants, les zones rurales qui se désertifient, les villages qui se vident, les hébergements collectifs de grande capacité et parfois même, la rue...

Alerte

Même si, depuis la crise de la canicule, l'opinion et les pouvoirs publics sont davantage sensibles à la situation des personnes âgées, en particulier des plus isolées, et que des progrès sont faits, les petits frères des Pauvres alertent l'opinion et les pouvoirs publics sur la situation des personnes âgées les plus pauvres.

Les situations rencontrées sur le terrain sont devenues complexes du fait de la convergence entre pauvreté et isolement. Le parcours de repli sur soi que vivent les personnes âgées pauvres aggrave les difficultés et les manques, en particulier concernant leur santé, leur condition d'habitat et les ressources dont elles disposent pour vivre.

3 Les petits frères des Pauvres demandent que les pouvoirs publics assurent des minima sociaux assurent un revenu « décent et adéquat »

- Pour l'Aspa, son maintien, le rattrapage avec le « seuil de pauvreté » pour les personnes isolées comme pour les couples,
- pour le minimum contributif, suppression de la règle des 120 trimestres pour obtenir la majoration et lien avec le seuil de pauvreté
- accès aux soins avec une articulation cohérente avec les seuils CMU notamment.

3 Les petits frères des Pauvres alertent l'opinion pour résister aux processus de mise à l'écart des personnes âgées pauvres

- Il est urgent de mobiliser et de soutenir les entourages, les aidants familiaux et les formes associatives de bénévolat qui assurent le soutien proche des personnes âgées, pauvres et isolées pour leur éviter l'entrée dans une spirale de repli qui entraîne vers la misère.
- D'éviter les processus de regroupement ou d'enfermement, « les ghettos ».